

**RAPPORT MORAL PRESENTE PAR  
FRANCOIS GAUDU, PRESIDENT  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 29 AVRIL 2011**

1. C'est le deuxième rapport moral que je présente devant une AG de l'AFDT, et j'ai maintenant compris que celui-ci avait une double fonction :

- c'est un élément tout à fait banal de la vie d'une association ;
- mais c'est aussi, pour l'AFDT, un compte rendu d'activité qui justifie de l'utilisation d'un soutien très appréciable fourni par le Ministère du travail.  
A ce dernier titre, la rapport doit être centré sur l'année budgétaire 2010.

Je voudrais ainsi évoquer successivement les activités traditionnelles que l'AFDT poursuit (I), les innovations qui s'enracinent (II), ainsi que quelques aspects à améliorer (III).

I. Activités poursuivies.

2. L'AFDT, suivant une longue tradition, organise au Palais de Justice ses séances mensuelles du vendredi soir :

- Actualité jurisprudentielle du Conseil d'État (mars 2010) et de la Chambre sociale de la Cour de cassation (juin 2010).
- Janvier 2010, « l'autoentrepreneur », par Benoît Géniaut ;
- Février 2010, « Autour du droit du chômage », par Jean-Paul Domergue et Laure Camaji.
- Avril 2010, « Travailleur étrangers, travailleurs ou étrangers », par Cyril Wolmark ;
- Mai 2010, à l'occasion de la demi-journée du Conseil d'Administration de l'AFDT, « Le ministère public en droit du travail », par Patrick Henriot et Jacques Duplat ;
- Octobre 2010, « Le licenciement dans les groupes de sociétés, par Pierre Bailly et Etienne Pataud ;
- Novembre 2010, « Le droit allemand des contrats dits précaires », par le Groupe Franco-Allemand sur le contentieux du travail ».

La publication rapide des rapports sur le site de l'AFDT, lorsque les orateurs fournissent leur texte, a été fréquemment suivie de la publication d'une version remaniée dans des revues juridiques.

3. Autre point fort traditionnel de l'activité, la journée des juristes du travail co-organisée avec l'ENM et l'INTEFP.

Le sujet de décembre 2010 portait sur « Santé au travail et charge de travail », avec notamment des interventions de Michel Blatman, Emmanuelle Lafuma, Manuëla Grévy, Pascal Lokiec...). Ce colloque a été publié à « Droit social » en juillet 2011.

#### 4. Aux activités organisées par l'AFDT s'ajoutent d'autres qu'elle parraine ou soutient.

C'est d'abord le cas de la « journée Gérard Lyon-Caen », lorsqu'il revient, un an sur deux, à l'université Paris 1 de l'organiser.

C'était le cas en septembre 2010 avec un colloque sur « le salaire », et je suis heureux qu'Arnaud Lyon-Caen, qui avait accepté de présider la matinée, ait pu y prendre part.

Dans un registre un peu différent – mais il s'agissait toujours de rendre hommage à un auteur qui compte et a compté pour l'AFDT -, nous avons soutenu les journées organisées par les universités de Saint-Étienne et Lyon 2, « autour des travaux d'Antoine Jeammaud ».

L'AFDT a soutenu une série d'autres manifestations :

– En mai 2010, « L'essor du vote dans les relations professionnelles. Évolutions françaises et perspectives comparatives », Université Paris Ouest Nanterre, « Bilan des deux premières années d'application du nouveau Code du travail » (Université de Toulouse) et « Le respect des droits fondamentaux sur les lieux de travail (Université d'Évry).

– En octobre 2010, l'AFDT a soutenu la manifestation organisée par l'atelier formation continue en droit social de la commission ouverte du Barreau de Paris, « La question prioritaire de constitutionnalité et le droit social ».

– Enfin, l'AFDT a vu pour la première fois son logo figurer sur les murs de l'Université Renmin du Peuple de Pékin, à l'occasion d'un colloque co-organisé par les universités Paris 1 et Lyon 2 avec cette institution sur « La relation de travail salariée en Chine et en France » (avec notamment Jean-Maurice Verdier, Marie-Cécile Escande-Varniol, Antoine Jeammaud, Sylvaine Laulom, Gilles Bélier, Martine Le Friant...). Mais c'est là toucher à la question des activités internationales, que je voudrais aborder sous l'angle des innovations.

#### 5. Avant cela, il convient de dire que le prix de thèse 2010 de l'AFDT a été attribué à Madame Tatiana Sachs, pour son travail sur « La raison économique et le droit du travail ».

### II. Innovations.

6. C'est d'abord le cas du séminaire méditerranéen italo-franco-espagnol, qui a eu lieu à Saragosse en avril 2010, sur « La politique sociale de l'Europe face au changement social », avec pour la France des interventions de Sophie Robin, Nicolas Moizard et François Gaudu.

C'est ensuite le lancement, sous la responsabilité de Françoise Favennec, Antoine Lyon-Caen et François Gaudu, d'un séminaire de droit comparé Paris 1-Paris 2-Nanterre qui se tient au Panthéon.

C'est sans doute dans ce cadre, à l'avenir, qu'il faudra situer les interventions du GEFACT, qui attirent plus les chercheurs que les praticiens.

### III. Activités à renforcer.

7. La section lyonnaise a eu en 2010 une activité intense, animée notamment par Marie-Cécile Escande-Varniol et Thomas Kapp à Valence. Frédéric Géa à Metz, en organisant une conférence de Philippe Waquet (avril 2010), Franck Petit à Avignon, avec une réunion sur « La constitutionnalisation du droit social » soutenue par l'AFDT en mai 2010, laissent espérer que cet exemple soit imité.